



Veyre-Monton, le 27 avril 2018

Monsieur le Directeur
DREAL Auvergne Rhône-Alpes
7 rue Léo-Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

N/Réf : PP/SCF/JC

Affaire suivie par :

Johann COLIN, chargé de mission Aménagement,
Habitat et Gens du voyage

T. 04 73 39 61 57 | M. j.colin@mond-arverne.fr

Objet : *Modification simplifiée n°2 du PLU de Chanonat*

Monsieur le Directeur,

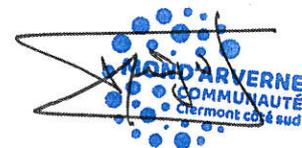
Par arrêté du 10 avril 2018, Mond'Arverne Communauté a engagé la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chanonat.

Selon l'article R 104-8 du Code de l'Urbanisme, les plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur modification lorsqu'elle permet la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000. Je sollicite par conséquent de votre part un examen au cas par cas afin de me faire savoir si la modification envisagée requiert ou non une évaluation environnementale.

Vous trouverez, en accompagnement de ce courrier, le dossier relatif à la modification simplifiée du PLU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président,



Pascal PIGOT